



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 110 b) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires et autres élections :
élection de trente membres de la Commission
des Nations Unies pour le droit commercial
international**

Lettre datée du 7 novembre 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentante permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'accord conclu en septembre 2009 entre les membres du Groupe des États d'Europe orientale, la République tchèque renonce au siège qu'elle occupe au sein de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international à compter du 7 juillet 2013, de manière à ce que la République du Bélarus prenne ses fonctions le 8 juillet 2013, jour de l'ouverture de la quarante-sixième session de la Commission.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 110 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice
(*Signé*) Edita **Hrdá**

